



Bandrélé le 19 octobre 2013

à

Monsieur le Ministre de l'Outre-Mer

Affaire suivie par M. Eric Hourcade
Jade 2
97660 - Bandrélé
Secrétaire général du SE-Unsa
976@se-unsa.org
Tél : 06-39-22-26-16

Objet : Demande du respect des conditions initiales du décret 96 jusqu'à la mise en place du nouveau décret en 2017

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'entretien de samedi 19 octobre 2013, avec votre conseillère technique à la Préfecture de Mamoudzou, le SE-Unsa Mayotte souhaite vous exprimer ses doléances et ses propositions.

Tout d'abord, nous tenons à vous exprimer notre amère déception face à l'institution : en effet, tous nos interlocuteurs officiels, que ce soit le vice-Recteur, les cabinets du ministère de la fonction publique, celui de l'Education Nationale et celui de l'Outre-Mer, nous ont toujours assuré depuis un an que jamais les conditions du décret 96 ne changeraient ; que jamais l'IE ne serait imposée. Nous avons voulu croire en l'honnêteté de nos interlocuteurs parce qu'ils représentaient l'institution pour laquelle nous travaillons tous avec conviction et passion : l'état républicain. Nous avons donc relayé dans ce sens à tous les collègues ces informations et ces assurances concernant les conditions statutaires de leur recrutement à Mayotte. Lorsque l'information de l'imposition de l'IE pour les fonctionnaires est tombée, nous avons eu le sentiment d'une véritable trahison : les paroles entendues depuis un an s'avéraient des mensonges. Nous ne pouvons accepter cela. Ce sentiment de trahison est d'abord la première raison de notre colère.

La seconde raison est que nous considérons que les règles sont changées en cours de route.

Les effets de l'annonce de l'imposition sont catastrophiques : en effet les remontées des collègues à travers leurs messages mais aussi nos enquêtes laissent penser que les départs très importants vont mettre en difficultés le système éducatif : les formateurs de

l'IFM, les directeurs d'école, les enseignants nous annoncent qu'ils souhaitent en très grande majorité quitter l'île.

Nos informations nous permettent également d'affirmer que l'année 2014 sera en matière de recrutement impactée par la non publication des nouveaux décret dans des délais suffisants pour assurer aux collègues une mutation sereine. L'attractivité de l'île pâtit une fois de plus de ces annonces.

A un moment crucial dans l'évolution du système éducatif du département, les fonctionnaires investis dans cette mission riche et complexe perdent confiance et voient sur le terrain des collègues performants les quitter : les enjeux de la Refondation de l'école (rythmes scolaires, école du socle ...) si chers à notre gouvernement et à notre syndicat risquent de pâtir de cet exode.

L'état investit massivement dans des infrastructures scolaires du second degré qui risquent de recruter des enseignants contractuels pour lesquels Mayotte n'offre déjà pas suffisamment d'accompagnement, de formation et de possibilités de titularisation. A ce jour plus de 1000 collègues non titulaires exercent dans les équipes pédagogiques au service des élèves. Le vice-Rectorat n'est pas en mesure de combler des manques à 50% en anglais, en lettres modernes et en histoire-géographie. Il n'est pas non plus capable d'assurer un accompagnement suffisant et adapté pour permettre à ces personnels soucieux de bien faire de remplir pleinement leur mission auprès des élèves. Qu'en sera-t-il avec ces départs massifs ?

Nos collègues du premier degré assurent un travail formidable dans des conditions matérielles indignes d'un département (insalubrité, exigüité, sécurisation des écoles).

Vous comprendrez donc que l'état se doit d'envoyer un signe fort à ses personnels à un moment où le département et les collectivités locales sont à un tournant de leur développement.

Aussi le SE-Unsa Mayotte exige un retrait de l'article 2 de l'ordonnance fiscale imposant l'Indemnité d'éloignement ainsi que des réponses concrètes à toutes les problématiques par ailleurs soulevées. Les collègues nommés avant 2014 doivent être respectés dans leurs conditions initiales de recrutement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération et l'assurance de notre sincérité dans l'accomplissement de notre mission au service des enfants.

Eric Hourcade
Secrétaire général du SE-Unsa Mayotte